

DECRET N° 88-197 du 19 Mai 1988

portant régularisation de la confiscation des biens meubles et immeubles ayant appartenu aux exilés volontaires.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- W l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- W le décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- W l'ordonnance N° 75-76 du 28 Novembre 1975 frappant d'indisponibilité les biens meubles et immeubles des exilés volontaires et portant leur confiscation au profit de l'Etat,
- W l'arrêté N° 242/MISON/DGM du 10 Décembre 1975 portant création de la Commission Chargée de la réception des biens confisqués,
- W l'arrêté N° 236/MISON/DEP du 18 Juin 1976 portant confiscation des biens meubles et immeubles des exilés volontaires,
- W l'arrêté N° 237/MISON/DEP du 18 Juin 1976 portant répartition des biens meubles et immeubles confisqués et l'arrêté N° 282/MISON/DEP qui l'a complété,
- W les décisions du Conseil Exécutif National contenues dans le relevé N° 08/SGCEN/REL du 18 Février 1988,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 18 Avril 1988,

DECRETE :

Article Ier. - Les biens meubles et immeubles ayant appartenu aux exilés volontaires dont les noms suivent sont confisqués au profit de l'Etat.

.../...

Noms et Prénoms	Nature des biens meubles et immeubles confisqués
QUENUM Philippe	1.- Immeuble à 2 étages sis au quartier Maro-Militaire Boulevard Saint Michel 2.- Bâtiment à usage de magasin sis à Dantokpa 3.- Parcelle non clôturée sise à Sainte Rita 4.- Parcelle rural de 5 ha environ sis à Togbin-Daho Commune Rurale de Godomey (District Rural d'ABOMEY-CALA VI) 5.- Terrain planté de palmiers à huile sis à Gbodjo (District Rural d'ABOMEY-CALA VI) 6.- Terrain de 602 ha dont 6 ha plantés d'anacardiers sis à Gbédavo Commune Rurale de Paouignan (District Rural de DASSA-ZOUMÉ)
HOUNGBEDJI Adrien	1.- Immeuble à un étage sis au quartier résidentiel les "COCOTIERS" lot El titre foncier N° 2203 COTONOU 2.- Immeuble au nom de sa mère la Camarade HOUNGBEDJI Célestine, sis près du service de l'Hydraulique COTONOU I 3.- Villa Tossissa sise à la zone résidentielle COTONOU
HODONOU Valentin	1.- Immeuble à un étage sis zone résidentielle près de la Radio diffusion (ancienne maison) COTONOU 2.- Immeuble sis quartier résidentiel près du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme abritant l'Inspection Général d'Etat 3.- Deux villas jumelées sises au quartier les "Cocotiers" abritant la Direction des Bourses et stage du Ministère du Plan et de la Statistique 4.- Immeuble sis à la Haie Vive COTONOU 5.- Chambre de classement du Port Autonome de COTONOU 6.- Terrain de deux ha 50 planté de Cocotiers contigue à celui de QUENUM Philippe sis à Togbin-Daho (District Rural d'ABOMEY-CALA VI) 7.- Villa sise à ABOMEY quartier Adandokpodji face Motel ABOMEY

FOURN Gaston

1.- Immeuble sis à la résidence les "Cocotiers"

DARBOUX Paul

- 1.- Immeuble sis au quartier Notre Dame COTONOU I
- 2.- Installation de l'ex-SOGADA pour le traitement des crustacés
- 3.- Villa sise à la Patte-d'Oie lot N° 166 titre foncier N° 1606 COTONOU
- 4.- Cocoteraie sise à Togbin-Daho Commune Rurale de GODOMEY (District Rural d'ABOMEY-CALAVI)
- 5.- Terrain en dur avec bâtiment pour l'élevage Avicole
- 6.- Véhicules DS 23 N° A-504I RPB et Peugeot 504 N° B 2025 RPB.

BORN Bertin

- 1.- Immeuble sis au quartier Patte d'Oie lot 98 TF N° 1566 COTONOU 6
- 2.- Villa sise à Tanguiéta (ATACORA)
- 3.- Terrain Rural de trois ha trente six à ALLADA TF N° 414 d'ALLADA
- 4.- Terrain de 9 a 75 ca sis. à COTONOU Patte d'Oie TF 2572 de COTONOU

EL- ADJ. BABA KINNIN

- 1.- Immeuble sis au quartier Avenue Van Vollen Hoven COTONOU I
- 2.- Camion marque Mercedes N° 9998 RPB

NICQUE Urbain

- 1.- Immeuble sis à Guinkomé carré N° 7 COTONOU I abritant l'Imprimerie Centrale
- 2.- Maison abritant l'ex-Clinique St Marie sise Avenue M9 V-STEINMETZ STATION SONACOP NOTRE DAME COTONOU
- 3.- Immeuble sis quartier Haie Vive COTONOU

AGNAMEY René

- 1.- Immeuble sis quartier Goh à ABOMEY
- 2.- Immeuble en construction au quartier Patte d'Oie lot I83 TF I752

ADOTE VI Amédé

- 1.- Immeuble sis au quartier résidentiel les "Cocotiers" face grand Trésor COTONOU VI route de l'Aéroport.

.../...

ZINSOU D. Emile	1.- Immeuble sis au quartier résidentiel face ex-Direction Shell actuel SONACOP abritant l'Ambassade de la République Fédérale Allemande 2.- Terrain de deux ha sis à POBE (OUEME) 3.- Terrain de 114 ha sub-urbain Co-propriété avec le Camarade da SILVA Urbain sis à Akpakpa derrière SONICOG 4.- Terrain de 1 ha 68 sis au PK 3 route de COTONOU-OUIDAH (District Rural d'ABOMEY-CALA VI)
LEMON Idelphonse	1.- Immeuble sis au quartier résidentiel près de l'ancienne maison de la Radio 2.- Villa sise aux Cocotiers 3.- Véhicule marque R I2 N° A 0438 RPB
SANT'ANNA Oskar	1.- Immeuble sis à la Haie Vive lot 54 TF I2I9 COTONOU VI
AKUSSOU Yves	1.- Immeuble sis au quartier les Cocotiers
AMM Richard	1.- Immeuble abritant la Pharmacie Dantokpa
ZINSOU René	1.- Immeuble abritant l'Ambassade des US 2.- Immeuble abritant l'Ambassade de la République Populaire de Chine 3.- Villa sise au quartier JAK lot A P.8 TF 2584 4.- Parcelle non bâtie contigue à l'immeuble abritant l'Ambassade de Chine
ASSOGBA Nicolas	1.- Villa sise à la résidence les Cocotiers 2.- Groupe d'immeubles dit LAKLALECH sis en face du marché Ganhi COTONOU I 3.- Ex-Miroiterie MAM sise Avenue SEKOU TOURE 4.- Station Avicole du Village Gbodjo (District Rural d'ABOMEY-CALA VI)
de MEIDROS Adolphe	1.- Hôtel du Port 2.- Villa sise à Akpakpa en face de la SONICOG COTONOU III 3.- Ferme d'une superficie d'environ 253 ha sise à Sékou (District Rural d'ALLADA)

POGNON Gratien	1.- Villa moderne sise à Ekpè (District Rural de SEME-PODJI)
Dr AGBANRIN Ephrem	1.- Clinique Bon Pasteur sise quartier Patte d'Oie COTONOU VI
FAGNON Emmanuel	1.- Villa sise à la Haie Vive COTONOU VI 2.- Véhicule R 16 N° 7358 RPB
EDJ. NOHOUN Edouard	1.- Maison sise à Ste Rita au bord de la voie menant à ZOGBO 2.- Terrain sis aux Cocotiers N° 14 lot A TF COTONOU 3.- Ferme de 2 ha 41 a 73 ca sise à Tokan Commune de Togba (ABOMEY-CALA VI)
TECHIMPE Valentin	1.- Motel sis à COCOTOMEY route de GUIDAH
SOGLO Marc	1.- Maison sise à Ste Rita carré 1108 Parcelle E
ODOUTAN Cyrille	1.- Parcelle de 10 ha sise à TORI-BOSSITO
DEGUENON Charles	1.- Villa sise aux Cocotiers Parcelle 13 TF 2123
GNLHO Gaston	1.- Maison sise à COTONOU lot N° Parcelle N° 4è Commune Fifadji
MOUSSOU Appolinaire	1.- Maison sise au quartier Fifadji 4è Commune
TOKP. NOU Paul	1.- Immeuble à 1 étage sis à Sikècodji
DOMINGO Firmin	1.- Immeuble à 1 étage sis au quartier JAK COTONOU II
da SILVA Moïse Jean	1.- Terrain non bâti sis aux COCOTIERS PARCELLE N° 3 lot A TF 2465

.../...

Article 2.- Toutes transactions opérées par l'un quelconque des exilés volontaires, leurs ayant droits ou un tiers sur les biens en question sont nulles et de nul effet.

Article 3.- Le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale, le Ministre de l'Équipement et des Transports, le Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques et le Ministre des Finances et de l'Économie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Article 4.- Le présent décret qui confirme et étend les dispositions des textes réglementaires antérieurs en la matière sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 19 Mai 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre Délégué auprès du
Président de la République, Chargé
de l'Intérieur, de la Sécurité
Publique et de l'Administration
Territoriale,

Le Ministre des Finances
et de l'Économie,

Edouard ZODEHOUGAN

Barnabé BIDOUZO

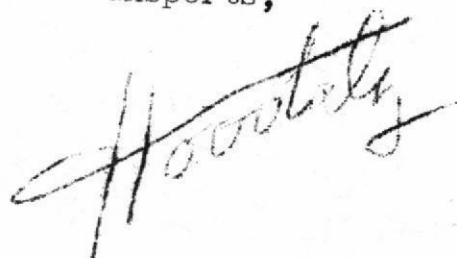
.../...

Le Ministre de la Justice,
Chargé de l'Inspection des
Entreprises Publiques et
Semi-Publiques,



Saliou ABDOUDOU

Le Ministre de l'Equipe-
ment et des Transports,



Ali HOUDOU

Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 cCPC 2 ANR 4 PPC 1 SPD 1 ICE 3
DCCT 1 GCONB 1 MJIEPSP-MFE 8 MET-MISPAT 8 AUTRES MINISTERES 11
CEAP 6 DB-DCOF-DTCP 6 MET DI 2 DPE-DLC 2 INSAE-BCP 2 UNB-FASJEP-
ENA 3 CEAP 6 JORPB.1.-